



Apprentis d'Auteuil

Notre Dame de Lourdes
300 rue de la Charrière
69380 CIVRIEUX D'AZERGUES

Tél. 04 78 43 08 61 - Fax 04 78 43 69 17

Juillet 2011

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous les informations concernant les différentes contributions relatives à la scolarité de votre (vos) enfant(s). Fidèles à l'attachement de Notre Dame de Lourdes à l'esprit d'ouverture au plus grand nombre d'élèves, nous avons veillé à rester dans des participations calculées au plus juste.

La **participation** annuelle de base (A) peut être réduite en fonction du revenu familial suivant le barème ci-dessous : Tranche 1 – 2 – 3.

La tranche de revenus se calcule en divisant les revenus totaux de **2010** de la famille (à défaut 2009) par le nombre de parts. Il n'y a ni déduction ni abattement. Les revenus comprennent les salaires nets, tous types de pensions, les honoraires, les revenus immobiliers et financiers...

Le nombre de parts est déterminé de la façon suivante :

Parents ou parent seul	: 2	parts
Chaque enfant à charge jusqu'à 2	: ½	part
Chaque enfant à charge à partir du 3 ^{ème}	: 1	part
Enfant handicapé	: 1	part supplémentaire
Chaque autre personne à charge	: 1	part

Contributions annuelles

Fournir les justificatifs d'allocations familiales (ou MSA) et avis d'imposition 2010.
Faute de ces pièces, la tranche A sera appliquée.

		Maternelle Matinée	Maternelle Journée	Ecole primaire	Collège
	<u>BASE</u>				
A	Plus de 12 835 €	<u>350 €</u>	<u>593 €</u>	<u>724 €</u>	<u>793 €</u>
	TRANCHES DE REDUCTION				
1	De 8 959 € à 12 834 €	294 €	484 €	615 €	671 €
2	De 5 161 € à 8 958 €	250 €	397 €	518 €	556 €
3	Moins de 5 160 €	194 €	294 €	368 €	377 €

Les réductions consenties sont de 5% pour 2 enfants, de 15% pour 3 enfants et de 25% pour 4 enfants ou plus **inscrits à Notre Dame de Lourdes** ou dans un lycée ou établissement spécialisé catholique. Tout mois commencé est dû et chaque changement (maternelle) fera l'objet d'une demande écrite.

Fournitures, papeterie et livres scolaires Primaire et Maternelle sont achetés par l'école et feront l'objet d'une facturation à part :

Maternelle	:	25 €	} environ
CP et CE1	:	61 €	
CE2, CM1 et CM2	:	72 €	

Demi-pension Ticket à l'unité : **5,30€**

Forfait annuel	Pour 4 repas par semaine	:	687 €
	Pour 5 repas par semaine	:	859 €
Correspondant à une remise de 10% du tarif de base			

Ne seront décomptés que les repas non pris lors d'absences de 5 jours consécutifs (semaine ouvrable) et plus sur présentation de certificat médical, ce décompte sera fait en fin d'année scolaire.

Etude ou garderie du matin avant 8h00

A l'unité	:	1,45 €
Forfait annuel	:	74 €

Etude surveillée ou garderie de 16h45 à 18h00 précises

A l'unité	:	3,30 €
Forfait annuel 4 jours	:	185 €
Régulier	1 jour / semaine	46,25 €
	2 jours / semaine	92,50 €
	3 jours / semaine	138,75 €

Cotisation A.P.E.L.

Association des Parents d'Elèves	:	18 €
----------------------------------	---	------

Cotisations annuelles obligatoires pour chaque enfant

Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique		
Maternelle et Primaire	:	22,70 €
Collège	:	29,90 €
Assurance Individuelle-Accident	:	6,45 €

La souscription de Notre Dame de Lourdes à *l'Assurance Individuelle Accident* de la Mutuelle St Christophe est globale et permet de couvrir tous les élèves. La cotisation individuelle est donc obligatoire. *En cas d'accident, toutes les indemnités versées par la mutuelle s'ajoutent à celles des autres contrats éventuellement déjà souscrits par les parents.*

Règlements : L'établissement compte sur la ponctualité des parents pour régler les montants dus. Nous remercions les parents qui opteront pour un **paiement par prélèvement** (document joint à remplir pour les **anciennes et nouvelles** familles).

Le cas échéant les 10 prélèvements seront effectués les 30 du mois d'octobre 2011 à juillet 2012.

Dans le cas contraire, les chèques bancaires ou postaux à l'ordre de Notre Dame de Lourdes seront adressés à la comptabilité.

Les versements en espèces restent possibles au bureau de la comptabilité.